



**Le Crédit Mutuel est partenaire de
votre association. Et ça change tout !**

€ **50 €** pour
votre association¹

€ **50 €** pour
vous²

pour la souscription d'un produit³

Crédit Mutuel

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : cmut.com/le50-50-assoc

1. Sous réserve de l'existence d'une convention de partenariat entre l'association et une agence du Crédit Mutuel Océan et pour toute souscription d'un produit Crédit Mutuel par un adhérent de l'association parmi une liste de produits éligibles, voir conditions en agence. 2. Offre de 50€ réservée aux personnes physiques résidentes et capables, adhérentes de l'association, pour toute souscription à un produit parmi une liste de produits éligibles et sous réserve de l'existence d'une convention de partenariat entre l'association et une agence du Crédit Mutuel Océan. Le versement des 50€ est subordonné à la présentation d'un justificatif attestant de sa qualité d'adhérent. 3. L'entité en relation est soumise à l'accord de l'Agence du Crédit Mutuel Océan. Pour les réseaux, la souscription doit être effectuée par le représentant légal. 4. Parmi une liste de produits éligibles, voir conditions en agence du Crédit Mutuel Océan. - Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - R222 La Rochelle-Yeu 51 367 046 015 - 34 rue Lalande-Muget, BP 17, 85001 La Rochelle-Yeu CEDEX - Tél. 02 51 47 50 00. Informations en opérations d'assurance n° ORIAS 07 027 014. Crédit photo : CMC, 15-0004, Identifiant REP : FF000790, GAUZY.



Crédit Mutuel

Les produits éligibles

Dans la famille de l'ÉPARGNE

- Plan Assurance Vie
- Plan Épargne Retraite
- Plan Épargne Action
- Plan Épargne Logement
- Livret ordinaire

Dans la famille des FINANCEMENTS

- Crédit Immobilier
- Crédit à la Consommation

Dans la famille des ASSURANCES

Plan Prévoyance
Assurance automobile
Assurance multirisque habitation
Assurance Santé

Dans la familles des SERVICES

- Forfait Téléphonie mobile
- Forfait Box internet
- Contrat Protection vol (Homiris)